

AGENCE :

NOM DU DONNEUR D'ORDRE :

ADRESSE DONNEUR D'ORDRE :

*Profession ou Branche d'activité :

BENEFICIAIRE : en faveur de

ADRESSE BENEFICIAIRE :

BANQUE BENEFICIAIRE:

IBAN N° BENEFICIAIRE:

CODE SWIFT BANQUE BENEFICIAIRE :

BANQUE INTERMEDIAIRE (Si communiqué par le bénéficiaire)

CODE SWIFT BANQUE INTERMEDIAIRE :

ROOTING NUMBER (Si disponible / Opérations en USD) :

MOTIF :

* Pour les règlements d'importations : Valeur CAF ou FOB

Nous vous prions de noter :

- 1) Que cet ordre de virement en monnaie distincte du FCFA, ne sera exécuté que lorsque notre correspondant aura reçu les devises nécessaires à la couverture de l'opération.
- 2) Que la contre-valeur devise / FCFA s'apprécie à la date de traitement des ordres de transfert par nos correspondants.
- 3) En conséquence des points 1 et 2, la réception par notre instruction ne garantit pas l'exécution immédiate de l'ordre : les délais d'exécution sont fonction des disponibilités en Euro / ou autres devises dont l'approvisionnement échappe à notre contrôle.
- 4) En l'absence de désignation expresse de la partie supportant les frais de virement (en côchant le champ prévu à cet effet ci-dessous), lesdits frais pourront être mis intégralement à la charge du donneur d'ordre

La signature du présent ordre entraîne l'acceptation des conditions par le donneur d'ordre et exonère la Banque de toute pénalité en cas de retard d'exécution.

Concernant l'ordre repris ci-dessus, son exécution dépend notamment de vos possibilités et disponibilités en Euros / ou autres devises ainsi que de la recevabilité/conformité du motif et des pièces-justificatives produites.

Devise du transfert :
Montant en devises (En chiffres) :

Montant en devises (En lettres) :

Veillez virer de mon compte référencé : Devise du Compte : Numéro de compte

Frais à la charge : Du bénéficiaire Du Donneur d'ordre Partagés

Ces informations sont expressément requises par la BCEAO à des fins statistiques.

RAPPEL : en application de la réglementation relative aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, la BCEAO est habilitée à demander (aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, résidentes ou non-résidentes, ayant leur centre d'intérêt prédominant ou leur siège tant dans l'Etat membre de l'UEMOA concerné qu'à l'étranger) par l'intermédiaire des banques, tous renseignements nécessaires à l'établissement de la balance des paiements dudit Etat.

Fait à...Dakar....., le 20.....

Visa de l'agent

Signature du donneur d'ordre
précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

--